

## Le prélèvement automatique : un soutien durable



- OUI**, je souhaite soutenir durablement les populations victimes de crises humanitaires. Je renvoie donc le bordereau complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.  
Je pourrais suspendre à tout moment cet accord.

J'autorise Première Urgence Internationale à prélever, chaque mois, à compter de la date indiquée ci-contre, un don de :

- 5 €** (1,25 € après déduction fiscale)  
 **20 €** (5 € après déduction fiscale)  
 **30 €** (7,5 € après déduction fiscale)  
 **Autre montant :**  €

Pour enregistrer votre demande de prélèvement au format papier, merci de nous renseigner vos coordonnées. Vous recevrez alors un formulaire d'autorisation de prélèvement automatique, à remplir et à nous renvoyer accompagné de votre Relevé d'identité bancaire.

### MES COORDONNÉES\*

Nom et prénom : .....  
Adresse : .....  
.....  
E-mail : .....  
Téléphone : .....

\* Obligatoires pour l'émission d'un reçu fiscal (reçu annuel).

Vous pouvez aussi faire un paiement récurrent par carte bancaire directement sur notre site internet, à l'adresse suivante:

<https://www.premiere-urgence.org/faire-un-don/>

**Au nom de toutes les personnes que nous soutenons chaque année, grâce à vous : MERCI !**